

BAC PROA Services aux personnes et animation des territoires (BAC PROA SAPAT)



BAC PROA Services aux personnes et animation des territoires (BAC PROA SAPAT)



Niveau 4 (Bac)

Code diplôme

40333003

Code RNCP

36788

Date d'enregistrement RNCP

02/08/2022

Certificateur

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Cadre européen de la certification

Reconnu par l'Etat de niveau 4 (cadre européen des certifications)

Sanction de la formation/Diplôme préparé

Baccalauréat professionnel agricole (BAC PROA)



LEAP Eugénie Joubert

Coordonnées

16 bis, rue Traversière
43200 - YSSINGEAUX
04 71 65 75 10
yssingeaux@cneap.fr
<https://www.escy.net>

Contacts

Contact de la formation

Chloé TERRADE
chloe.terrade@cneap.fr
04 71 65 75 10

Référent handicap

Anne GARCIA
anne.garcia@cneap.fr
04 71 65 75 10



Informations générales

- **Type de formation:** Formation en apprentissage



Publics et objectifs

- **Public concerné:** Formation proposée en mixité des publics apprentis et scolaires
- **Objectifs:** À l'issue de la formation, vous serez capable
 - D'organiser des activités
 - D'accompagner la personne dans sa vie quotidienne
 - D'accompagner des initiatives locales



(siège régional)
4, rue de l'Oratoire
69330 CALUIRE ET CUIRE
contact@akteap.cneap.fr
www.akteap.fr

Association loi 1901
N° SIRET: 50304921500026
N° UAI: 0693764S

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84 69 17362 69. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



Dates et cycle de la formation

- **Année d'entrée dans le cycle:** Terminale
- **Date de début:** 02/09/2024
- **Date de fin:** 12/07/2025
- **Durée du contrat:** Un contrat d'apprentissage peut démarrer au plus tôt 3 mois avant le début de la formation et aller jusqu'à 2 mois après la date de fin de la formation.
- **Aménagement PSH durée de la formation:** Adaptations pédagogiques et aménagements spécifiques possibles pour les personnes en situation de handicap (PSH).



Rythme et durée

- **Rythme en centre:** 3 jours
- **Rythme en entreprise:** 2 jours
- **Commentaire rythme:** Lundi et mardi chez l'employeur.
Mercredi, jeudi et vendredi à l'UFA.
Le calendrier d'alternance, remis lors de l'inscription, peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.
- **Durée en années:** 1
- **Durée en heures de formation:** 690
- **Durée en heures en entreprise (minimum):** 777




Prérequis


- **Âge:** De 16 à 29 ans révolus.
Certains publics peuvent entrer au-delà de 29 ans : les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés (sans limite d'âge), les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise. Nous consulter pour une étude personnalisée.
- **Voie d'accès:** Après une seconde, une première ou un CAP, dans le cadre d'une reconversion professionnelle.
- **Qualités attendues:** Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.



Entreprises d'accueil

Dans les structures liées au secteur des services aux personnes :

-  Services à domicile : aide à domicile, auxiliaire de vie sociale, assistant de responsable de secteur, coordinateur des activités d'aidants et accompagnant des personnes en situation de dépendance

-  Services en structures : agent des services hospitaliers, agent des services hospitaliers faisant fonction d'aide-soignant et intervenant en structures d'accueil de la petite enfance.

Dans le secteur du service aux populations et aux territoires : chargé d'accueil, agent d'accueil et d'animation, chargé d'accueil et de secrétariat, agent social, agent polyvalent d'accueil et de médiation numérique, assistant services à la population, instructeur gestionnaire de dossiers, médiateur numérique, médiateur social, médiateur socio-éducatif, agent de coordination, d'accueil et d'accompagnement des « maisons France services » et animateur (avec la qualification supplémentaire du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et/ou du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CPJEPS) et /ou du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) souhaitée).



Architecture et contenu de la formation

Bloc de compétence 1 : Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel

Bloc de compétence 2 : Débattre à l'ère de la mondialisation

Bloc de compétence 3 : Développer son identité culturelle

Bloc de compétence 4 : Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles

Bloc de compétence 5 : Raisonner des choix d'intervention au service du lien social et de la qualité de vie individuelle et collective

Bloc de compétence 6 : Organiser ses interventions auprès de la personne et sur le territoire

Bloc de compétence 7 : Accompagner la personne dans ses activités quotidiennes

Bloc de compétence 8 : Accompagner la personne dans l'organisation de son quotidien

Bloc de compétence 9 : Animer un lieu de rencontres et d'échanges

Bloc de compétence 10 : Mettre en œuvre des initiatives locales vectrices de lien social ou de cohésion territoriale

Bloc de compétence 11 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

• **Possibilité de valider un ou des blocs de compétences:** Non



Modalités d'évaluation et sanction de la formation

• **Modalités d'évaluation:** La formation et l'évaluation sont menées sous plusieurs formes : en contrôle continu combiné (CCF) avec des épreuves terminales.

Les modalités d'évaluation sont décrites dans le règlement général du diplôme et l'arrêté de création du diplôme (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

• **Crédits ECTS:** Non

• **Equivalences:** Nous consulter pour une étude personnalisée.



Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance. L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé. Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire. A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).



Après la formation

• **Passerelles:** IFAP et IFAS en cursus partiel.

• **Suites de parcours:**

- BTSA Développement et Animation des territoires Ruraux
- Autres BTS ESF, SP3S...
- Accès aux concours de la fonction publique territoriale et aux carrières médicales et paramédicales (avec dispense)

• **Débouchés professionnels:** • Aide-soignant

- Auxiliaire puéricultrice
- Moniteur éducateur
- Médiateur social
- Aide familiale
- Infirmier
- Agent d'animation
- Médiateur territorial



Modalités et délai d'admission

- **Modalité de recrutement principale:** Dossier
- **Autres modalités de recrutement:** Entretien ou RDV individuel
- **Personnalisation sur positionnement:** Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Pour postuler à cette formation, merci de cliquer sur le lien suivant : <https://akteap.ymag.cloud/index.php/preinscription/>



Modalités financières

Pour l'apprenti :

En conformité avec l'article L6211-1 (Code du travail), la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal.

Pour l'employeur :

- Pour les employeurs privés, la formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil; en application des niveaux de prise en charge par France Compétences et selon les barèmes de la branche. Un reste à charge peut être demandé à l'employeur.
- Pour les employeurs publics d'État et hospitaliers, la formation est prise en charge par ces derniers.
- Pour les employeurs publics territoriaux, la formation peut être prise en charge par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Coût : nous consulter



Les + de la formation

Engagements et partenariats:

Travail avec les structures du territoire (CH Yssingeaux, Ecole maternelle, Mairie, etc.)

Restauration: Oui

• Détails:

Self service.

• Accessibilité PSH de la restauration: Oui

Hébergement: Oui

• Détails:

Studio ou internat.

• Accessibilité PSH de l'hébergement: Non

Matériel / Équipement:

Salle technique, CDI, etc.

• **Accessibilité PSH du matériel et de l'équipement:** Achat possible de matériel et équipement spécialisé pour les personnes en situation de handicap.

Pour plus d'information : nous contacter.



Rémunération

• **Rémunération de l'apprenti:** L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC en fonction de l'âge et l'année dans le cycle de formation, hors exceptions (convention collective de l'employeur, antériorité...)

• Aides prises en charges par l'établissement:

• Aides à l'acquisition d'équipements pédagogiques (sous conditions).

• Aide pour l'hébergement (si internat proposé par l'établissement).

• Aide pour la restauration (si solution de restauration collective proposée par l'établissement)

• Aide au financement du permis de conduire de 500€ pour les apprentis majeurs

→ Plus d'infos : www.1jeune1solution.gouv.fr



Accès et accessibilité P.S.H

• Accès par transport:

-

• Accessibilité P.S.H des locaux: Oui totale



Indicateurs de résultat

EUGENIE JOUBERT

	2023-24	2022-23	2021-22	2020-21
BAC PROA SAPAT Taux de réussite de cette formation dans l'établissement <i>Obtenu / Présenté</i>	EC EC/EC	NA NA/NA	NA NA/NA	NA NA/NA
Formations d'Aktéap dans l'établissement Taux de réussite <i>Obtenu / Présenté</i>	EC EC/EC	100% 32/32	100% 12/12	NA NA/NA
Taux d'insertion professionnelle de cette formation (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	EC	EC	38%*	44%*
Taux d'insertion de cette formation dans le métier visé (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	EC	EC	35%*	NC
Taux de poursuite d'étude de cette formation	EC	EC	55%*	50%*
Satisfaction globale Apprenants entrants de cette formation (Enquête réalisée en début de formation) <i>Répondants / Sondés</i>	NA 0/2	89%* 600/2531	90%* 365/2485	92%* NA/NA
Satisfaction globale Apprenants sortants de cette formation (Enquête réalisée en fin de formation) <i>Répondants / Sondés</i>	EC	76%* 516/2428	68%* 354/2400	83%* NA/NA
Taux d'abandon de cette formation	EC	14%*	14%*	11%*

EC : En Cours • NA : Non Applicable • NC : Non Concerné

* Taux global calculé sur l'ensemble des apprenants d'Aktéap.

Retrouvez également tous les résultats globaux du centre de formation sur notre page : akteap.fr/qui-sommes-nous